Devenir Coach Auto-Entrepreneur avec Puzzle-Paint

Ce guide est destiné aux futurs coachs du réseau Puzzle-Paint qui souhaitent organiser des ateliers éducatifs en toute légalité. Il explique en détail comment devenir auto-entrepreneur (micro-entreprise) en France, étape par étape.

# Pourquoi devenir auto-entrepreneur ?

- C'est le statut le plus simple et rapide pour commencer à facturer vos prestations.  
- Vous êtes votre propre patron.  
- Vous déclarez simplement vos revenus et ne payez que si vous gagnez de l'argent.

# Conditions pour devenir auto-entrepreneur

- Être majeur.  
- Résider en France.  
- Ne pas être sous tutelle ou curatelle.  
- Avoir un numéro de sécurité sociale français.

# Étapes pour s’inscrire comme auto-entrepreneur

1. Rendez-vous sur le site officiel : https://www.autoentrepreneur.urssaf.fr/

2. Cliquez sur "Créer mon auto-entreprise" (ou utilisez ce lien direct : https://www.autoentrepreneur.urssaf.fr/portail/accueil/creation-de-votre-auto-entreprise.html)

3. Remplissez les champs du formulaire :

- Informations personnelles (nom, adresse, numéro de sécu...)  
- Choisissez "Activité libérale" ou "Prestation de services" (pour ateliers éducatifs)  
- Activité exercée : "Animation d'ateliers pédagogiques / éducatifs"  
- Lieu d’exercice : chez le client ou à domicile  
- Option fiscale : prélèvement libératoire si vous avez peu de revenus (facultatif)  
- Téléversez une pièce d’identité

# Et après ?

- Vous recevrez un numéro SIRET sous 1 à 3 semaines par mail ou courrier.  
- Ce numéro vous permet de :  
 • Facturer vos clients (écoles, parents, collectivités...)  
 • Acheter les kits Puzzle-Paint à tarif professionnel  
 • Encaisser légalement vos revenus

# Obligations de l’auto-entrepreneur

- Déclarer son chiffre d'affaires tous les mois ou trimestres sur https://autoentrepreneur.urssaf.fr  
- Payer des cotisations sociales (≈ 22 % du chiffre d'affaires)  
- Tenir un registre simplifié des recettes  
- Émettre des factures avec votre nom, SIRET, et numéro de facture

# Assurance et protection

- Il est recommandé (mais pas obligatoire) de souscrire à une \*\*responsabilité civile professionnelle\*\*.  
- Cela couvre d’éventuels incidents pendant les ateliers.

# Aide et accompagnement

- Puzzle-Paint vous accompagne dans vos démarches et fournit un contrat de coach.  
- Vous pouvez aussi vous faire aider gratuitement par :  
 • ADIE (https://www.adie.org/)  
 • BGE (https://www.bge.asso.fr/)

Avec ce statut, vous êtes totalement autonome pour organiser, animer et facturer vos ateliers Puzzle-Paint. N’hésitez pas à nous contacter pour toute question !